

Séjour Hiver 2023 : Les dates à retenir

Début de la communication -
Décembre 2022

Préinscription en ligne obligatoire
avant le 04 Janvier 2023

CM2: Saisie de la pré-inscription en ligne via le portail famille.
Dès la validation numérique, dépôt du chèque d'arrhes et retrait du dossier définitif en mairie.

6ème et CM1: Saisie de la pré-inscription en ligne.
Dès le 04 Janvier, validation ou non en fonction des places.
Si validation: dépôt du chèque d'arrhes et retrait du dossier définitif en mairie.

Inscription définitive avant le 19 Janvier

Dossier à rendre complet en mairie **avec le deuxième règlement.**

Réunion d'avant départ
le **Mercredi 25 Janvier 2023**

Troisième règlement à déposer lors de la réunion ou à solder sur le portail en CB.

Séjour du 11 au 18 Février 2023

Pour les détails de facturation, vous référer au document « Modalités de paiement »